

Décret n° 2020-261 du 16 mars 2020 relatif à l'entrée en vigueur immédiate d'un arrêté

16/03/2020

Il décrète l'entrée en vigueur immédiate à compter de sa publication au Journal officiel de la République française de l'arrêté du 16 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, fixant la liste des établissements devant fermer jusqu'au 15 avril 2020 et portant diverses mesures quant à la distribution de masques de protection. Ce décret prend effet immédiatement.